



FORMATION SUPÉRIEURE



DIPLÔME D'ASSOCIATION DE **CHEF DE CHANTIER**
EN PLÂTRERIE ET EN TECHNIQUE D'ISOLATION



www.ecole-construction.ch

**école de la
construction!**
fédération vaudoise des entrepreneurs

Profil de la profession

Les chefs de chantier en plâtrerie et en technique d'isolation ASEPP/FREPP installent principalement des systèmes de construction à sec ainsi que des systèmes d'isolation et exécutent des travaux d'enduit et de stuc exigeants dans les domaines du neuf, de la rénovation et de la conservation des biens. Sur le chantier, ils représentent les intérêts de l'entreprise de plâtrerie.

Dans le cadre de la préparation du travail, les chefs de chantier planifient l'utilisation économique du personnel, des machines, des appareils et du matériel. Ce faisant, ils tiennent compte de leur disponibilité et des conditions-cadres.

Les chefs de chantier répartissent les différentes tâches entre les collaborateurs et les apprentis. Ils leur donnent, si nécessaire, des instructions et surveillent l'exécution correcte des travaux.

Les chefs de chantier veillent à une organisation claire et efficace du chantier, au stock-âge approprié du matériel ainsi qu'à l'utilisation et à l'entretien corrects des appareils et outils. Ils gardent une vue d'ensemble de leur corps de métier sur le chantier et connaissent les processus de travail. Ils doivent pouvoir décider à tout moment de la priorité des différents travaux pour coordonner efficacement les machines et les appareils, par exemple.

Ils effectuent également des travaux administratifs. Ils établissent les rapports journaliers, les rapports de travail et les rapports de régie et dressent les procès-verbaux de réception.

Selon le type de chantier, les chefs de chantier dirigent entre un et dix collaborateurs. Ils sont socialement compétents, exercent une fonction de modèle vis-à-vis de leurs collaborateurs et les encouragent à bien faire leur travail. Ils encadrent en outre les apprentis et supervisent leur formation pratique.

Sur le chantier, les chefs de chantier veillent au respect des normes et des consignes, des prescriptions de sécurité ainsi que des ordonnances sur la protection de l'environnement. Ils font également en sorte que les règles de sécurité au travail et de protection de la santé soient respectées à tout moment. Ils s'engagent pour la protection des collaborateurs, des tiers et de l'environnement.

Les diplômés de la formation de chef de chantier en plâtrerie et en technique d'isolation ASEPP/FREPP sont parfaitement qualifiés pour

- Préparer les travaux et établir les rapports de travail
- Diriger les collaborateurs et les travaux sur le chantier
- Monter des systèmes de construction à sec
- Monter des systèmes d'isolation
- Réaliser des travaux d'enduit et de stuc

La formation se termine par un examen final divisé en trois épreuves :

1. Etudes de cas intégrés sur tous les contenus d'apprentissage
2. Travaux de pratique sur un projet pluridisciplinaire
3. Entretien professionnel sur des situations complexes

La réussite de cet examen donne droit à l'octroi du diplôme de "Chef de chantier en plâtrerie et en technique d'isolation ASEPP/FREPP" interne à l'association.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Objectif	Obtenir le diplôme de chef de chantier en plâtrerie et en technique d'isolation ASEPP/FREPP. Ce document donne également accès aux cours de préparation au Brevet fédéral de contremaître en plâtrerie et en technique d'isolation ASEPP/FREPP ainsi qu'au Diplôme fédéral de maître plâtrier.
Condition d'admission	Etre en possession d'un CFC de plâtrier constructeur à sec ou de plâtrier-peintre et justifier d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle, ou être en possession d'un CFC dans une profession apparentée et justifier d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de la plâtrerie. Pour une formation équivalente, la commission AQ décide de la prise en compte de cette formation acquise hors du cursus de formation (voir art. 9 nLFPr et l'art. 4 nOFPr).
Certification	Certificat de chef de chantier en plâtrerie et en technique d'isolation ASEPP/FREPP
Frais d'inscription	CHF 13'700.- prix sous réserve de modification • <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.</i> • <i>Tout cours débuté est entièrement dû.</i> • <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.</i> • <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.</i> • <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.</i> • <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.</i> • <i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.</i>
Frais d'examen	CHF 1'000.- prix sous réserve de modification (FREPP)
Aide financière	<u>CSP/IVC</u> : Contribution de solidarité professionnelle de l'industrie vaudoise de la construction Une indemnité de perte de gain et une participation aux frais est allouée pour certaines formations <u>CPR</u> : Contribution patronale pour la relève Seuls les candidats occupés, au début ainsi qu'au terme du cours, dans une entreprise vaudoise qui cotise à la Contribution pour la relève CPR, peuvent bénéficier des prestations Le montant de la prestation correspond à 30 % du montant de la finance de cours acquittée.
Durée	La formation est répartie sur une année et demie pour un total de 424 périodes. Elle se déroule les samedis, de plus un total de 5 semaines de cours pratiques est dispensé, réparti en 3 et 2 semaines au début et à la fin de la formation.
Dates	Prochaine session prévue en janvier 2026.
Délai d'inscription	30 novembre 2025

**Renseignement et
inscription**

Etape 1

Inscription auprès de la FREPP (Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie – peinture).

<https://frepp.ch/bulletin-inscription-cours>

Etape 2

Inscription auprès de l'Ecole de la construction

www.ecole-construction.ch

Technique (176 périodes)

Théorie sur les techniques de construction à sec, l'isolation et la plâtrerie; logistique de chantier, entretien des machines et outillages, AVOR; Gestion des marchandises et commandes; normes, métrés, lecture de plans, dessins et croquis; sécurité au travail.

Communication (48 périodes)

Direction des collaborateurs sur le chantier; gestion des réceptions de travaux, organisation d'un chantier; étude de cas interdisciplinaires.

Réalisation et exécution - pratique en atelier (200 périodes, réparties sur deux cours blocs 1 x 3 et 1 x 2 semaines)

Technique du plâtre et de son évolution; technique d'isolation; technique de construction à sec.